

L'essentiel de la norme AFNOR Z 44-005

La présentation des références bibliographiques fait l'objet de la norme Z 44-005 : Références bibliographiques, contenu, forme et structure.

La norme AFNOR est contraignante en ce qui concerne les éléments devant être obligatoirement mentionnés. En revanche, elle laisse une certaine liberté quant à la présentation matérielle:

"L'utilisation des majuscules doit être conforme à l'usage de la langue..." 6.3

"Un système cohérent de ponctuation doit être utilisé..." 6.4

"Des variations dans les caractères typographiques ou l'utilisation du soulignage peuvent être employés pour mettre l'accent sur une distinction entre les éléments..." 6.5

Les bibliographies et bases de données françaises ne suivent pas nécessairement les recommandations de l'AFNOR. Elles en respectent cependant les principes.

1. Les monographies.

Éléments de la description : les éléments obligatoires figurent en caractères **gras souligné**.

La mention de responsabilité principale (l'auteur).

Le titre.

La responsabilité secondaire (éditeur intellectuel, traducteur, illustrateur etc.)

L'édition

La publication (lieu d'édition, éditeur commercial)

L'année d'édition.

Le nombre de pages.

La collection

Les notes (par exemple le titre original d'un ouvrage traduit.

Le numéro normalisé d'ISBN.

Exemple (noter la ponctuation séparant les différents éléments)

LOMINADZE, D.G. *Cyclotron waves in plasma*. Translated by A.N. Dellis; edited by S.M. Hamberger. 1st ed. Oxford: Pergamon Press, 1981. 206 p. International series in natural philosophy. Traduction de Cyclotronnye volny y plasme. ISBN 0-08-021680-3.

MASSON, André, PALLIER, Denis. *Les bibliothèques*. 5^e ed. ref. Paris: Presses universitaires de France, 1982. Que sais-je.

MAITRE, Jean-François. *Sur certaines normes fonctionnelles dans les espaces de matrices et d'opérateurs*. 1974. Thèse, sciences mathématiques, Grenoble.

Problèmes particuliers :

L'auteur : les noms sont reproduits tels qu'ils se présentent sur la publication, mais doivent être inversés si nécessaire dans l'ordre 1) Nom 2) Prénom. On peut ne mentionner que les initiales des prénoms s'il ne risque pas d'y avoir confusion.

Si l'auteur est une collectivité: il peut arriver qu'une collectivité soit subordonnée à une autre collectivité. Si cela est nécessaire pour une bonne compréhension, il faut donner le

nom des deux collectivités. Un qualificatif de lieu peut être nécessaire pour éviter toute ambiguïté: Bibliothèque nationale (Paris)

Exemple : Paint division de Imperial Chemical Industries: mentionner Imperial Chemical Industries. Paint Division.

Ministère des transports français: France. Ministère des transports

Il y a plus d'un auteur :

S'il y a deux ou trois auteurs (personnes physiques ou collectivités), on donne les deux ou trois noms, dans l'ordre où ils se présentent sur la publication.

S'il y a quatre auteurs et plus, on peut citer le premier, les deux premiers, ou les trois premiers. Lorsqu'un ou plusieurs noms sont omis, on mentionne et al. (et alii) après de dernier nom.

HARKINS, William A. <i>et al.</i>

Si le nom de l'auteur n'est pas mentionné et ne peut être connu, c'est le titre qui apparaîtra en premier dans la référence. On évitera d'écrire : "anonyme" en substitut du nom d'auteur.

2. Partie de monographie

Lorsque l'on souhaite ne citer par exemple, qu'un chapitre d'un livre.

Les éléments de la description: les éléments obligatoires figurent en caractères **gras souligné**

responsabilité principale

titre du document-hôte (titre du livre dont est extrait la partie que l'on souhaite citer)

édition

publication

année d'édition

localisation dans le document-hôte (numéro du chapitre et références des pages citées)

FURET, François et RICHET, Denis. <i>La Révolution française</i> . Nouv. ed. Verviers: Marabout, 1979. Chapitre 7, le temps de la détresse, p.203-251.
--

3. Contribution à une monographie

On parle de "contribution à une monographie" lorsqu'un auteur a rédigé un chapitre, par exemple, à l'intérieur d'un livre, auquel il a collaboré.

On distingue: 1) la contribution (le chapitre).

2) le document-hôte (le livre)

Les éléments de la description: les éléments obligatoires figurent en caractères **gras souligné**

la responsabilité principale de la contribution.

le titre de la contribution.

la responsabilité principale du document-hôte.

le titre du document-hôte.**l'édition.**

la publication, lieu et éditeur commercial.

la date d'édition.**la localisation de la contribution dans le document-hôte.**

Exemple

WRIGLEY, EA. Parish registrars and the historian. In STEEL, DJ. *National Index of parish registrars*. London: Society of Genealogists, 1968, vol.1, p. 155-167.

BOLLEN, Robert. L'auto-analyse de l'établissement scolaire et l'amélioration de l'école. In Hopkins, David. *La pratique de l'auto-analyse de l'établissement scolaire*. Paris: Economica, 1988, vol.1, p.155-167.

DAUMAS, François. L'Egypte pharaonique. Dans *Encyclopaedia universalis*. Paris: Encyclopaedia universalis, 1990, Corpus 7, p. 989-1000.

4. Article de périodique.

Les éléments: les éléments obligatoires figurent en caractères **gras souligné**.

la responsabilité principale (l'auteur)**le titre de l'article.**

la responsabilité secondaire.

le titre du document-hôte (titre du périodique dans lequel est paru l'article).

la localisation dans le document-hôte (année, désignation du fascicule, pagination de l'article).

La désignation d'un fascicule doit être aussi complète que possible : préciser volume, année, éventuellement série (nouvelle série par exemple), le mois, la semaine ou le jour de publication s'il y a lieu.

Exemple

WEAVER, William. The Collectors: command performances. Photography by Robert Emmet Bright. *Architectural Digest*, decembre 1985, vol.42, n°12, p.126-133.

TREGO, Alexandre. La rénovation de l'enseignement technique par la base. *Le conseiller d'éducation*, mars 1985, n°80, p. 43-54.

Sur beaucoup de revues à caractère universitaire, les dates ou l'indication de volume sont mentionnés en chiffres romains.